

COMMUNE DE PORTO VECCHIO

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT –
Antoine PINNA
- Notaires associés –
Pôle d'activités de Porticcio
Local n°12
20166 GROSSETO-PRUGNA**

Suivant acte reçu par Maître Joseph MELGRANI, Notaire à GROSSETO-PRUGNA, le 25 janvier 2023, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Monsieur Jean Baptiste BALESI, demeurant à PORTO-VECCHIO.
Né à PORTO-VECCHIO le 15 janvier 1932.
Décédé à PORTO-VECCHIO le 6 juillet 2022 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé conformément aux articles 2261 et 2272 du Code Civil, le bien ci-après désigné :

À PORTO-VECCHIO (CORSE-DU-SUD),

I) Une maison d'habitation et un jardin d'agrément cadastrée section AW lieudit QRT MURATELLO N°193 pour 02 a 55 ca

II) Diverses parcelles cadastrées section H lieudit LANDELAMELA N°229 pour 01 ha 38 a 70 ca, 230 pour 11 a 98 ca, 231 pour 04 ha 94 a 10 ca, 860 pour 01 ha 36 a 31 ca, section I lieudit CACOLA N°852 pour 67 a 20 ca, 854 pour 83 a 20 ca, 855 pour 86 a 80 ca et lieudit MACCHIA SOPRANA pour 01 ha 93 a 25 ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : pmcv.porticcio@notaires.fr

Pour avis Maître Joseph MELGRANI